



Téléconsultation

Consulter un professionnel de santé à distance, dans les mêmes conditions de remboursement qu'une consultation classique

Pourquoi ?

La téléconsultation vous est proposée par un professionnel de santé, quand il estime que celle-ci est appropriée à un suivi entre deux consultations en cabinet. Ce service est **sécurisé** et agréé pour l'hébergement de données de santé. Votre prise en charge est améliorée, **le suivi peut ainsi être plus régulier**.



MOINS DE DÉPLACEMENTS



MOINS D'ATTENTE



CONFORT DE RESTER CHEZ VOUS

Pré-requis

Au préalable vous devez :

- ⊗ Avoir donné votre **consentement** et communiqué votre **mail** ou votre **numéro de mobile** à votre médecin.
- ⊗ Disposer d'un **smartphone** ou d'une **tablette** et de l'application mobile eConsult Sara. **OU**
- ⊗ Disposer d'un **ordinateur** avec une **webcam** et un **navigateur récent**.
- ⊗ A l'heure programmée, installez-vous dans un **lieu calme**.





1 Vous allez recevoir un sms ou un mail contenant un **lien d'accès à votre salle de téléconsultation.**

2 Depuis un smartphone ou une tablette :
Téléchargez gratuitement
l'application mobile eConsult Sara,

OU

Depuis un ordinateur :

Testez votre configuration en suivant les instructions fournies dans le mail d'invitation.

 eConsult Sara

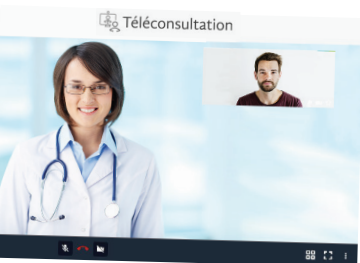


3 Le moment venu, **cliquez sur le lien.**
Depuis un smartphone ou une tablette il vous sera proposé de lancer la téléconsultation depuis l'application eConsult Sara.

OU

Depuis un ordinateur, la téléconsultation se lancera dans votre navigateur web.

Si le professionnel n'est pas encore disponible, vous patienterez dans une **salle d'attente virtuelle** et serez alerté en cas de retard de votre médecin.



Pour aller plus loin

4 Le médecin pourra vous envoyer des documents et notamment l'ordonnance à l'issue de la téléconsultation, sur votre portail patient sécurisé, www.masanteconnectee.fr

Si vous n'êtes pas pris en charge à 100% par la sécurité sociale, vous devrez régler le médecin. Celui-ci pourra vous proposer de payer en ligne, par carte bancaire. Une empreinte bancaire est prise avant la téléconsultation et le médecin validera le débit une fois celle-ci terminée. Vous serez ensuite **remboursé dans les mêmes conditions qu'une consultation classique.**

